

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 04/06/2015

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, Maire adjointes, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore (20h15), RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel (20h35).
Absents excusés:	DALLOZ Sylvie, MOYAT Alain qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth,
Auditeurs libres :	CAZIN Laurence, LEGRAND Chantal, VELUT Michèle
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 23/03/2015 et relève une erreur sur la date du cinéma en plein air qui aura lieu le samedi 04 juillet 2015 et non le 05 juillet 2015.

Cette correction étant apportée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle qu'il apparaît nécessaire de procéder à la réalisation d'un programme d'éclairage public des secteurs de Clavières et chemin de La Curtine.

Le montant total de l'opération s'élève à 12 839.34 TTC. Le SIDEC alloue une subvention de 25% sur une opération plafonnée à 10 000€, soit 2 500€. Reste à charge de la commune 10 339.34€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'opération éclairage public telle que définie et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D'autre part, il est rappelé l'obligation d'éclairer le bâtiment de la gendarmerie. M. le Maire précise que les travaux demandés pour la zone de la Curtine couvriront l'arrière du bâtiment.

Pour éclairer les sorties des appartements et du bureau à l'avant du bâtiment, M. le Maire souhaite que soit étudié le coût d'un éclairage sur l'immeuble avec cellules de détection de présence.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération RVS concernant le renouvellement de matériel vétuste, M. le Maire indique que le montant retenu pour l'année 2015 est de 13 818.25 TTCE, soit 6 909.13 € pris en charge par le SIDEC et 6 909.12 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Louis MICHARD énumère les lieux où d'anciennes lampes restent à changer : le Manon, la Vie-Neuve, les Curtillots, et en partie sur l'Etain et Montépile.

M. le Maire missionne M. Jean-Louis MICHARD pour réétudier la configuration de l'éclairage public sur certains secteurs du Manon et de Montépile.

II. IMPLANTATION MAISON MEDICALE

M. le Maire rappelle l'étude financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) portant sur l'organisation médicale sur notre territoire. Il a été préconisé de développer :

- une maison de santé sur le secteur La Pesse-Les Bouchoux, qui sera opérationnelle dans quelques mois,
- une maison de santé au plateau du Lizon, les travaux de fouilles sont en cours,
- une maison de santé à St-Claude, encore à l'étude,
- une maison de santé sur le secteur de Septmoncel, Lamoura, Lajoux, mais les intérêts n'étant pas convergents, c'est un projet privé qui va se réaliser.

Ce projet, porté par le Docteur Stéphanie JEAUNEAUX et M. Stéphane DALLOZ, sera implanté au lieudit Clavières, dans une zone prévue au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en aménagement de zones de services et d'intérêt public.

M. le Maire propose de demander l'acquisition au Département du délaissé de route. L'élagage des arbres et l'aménagement du terrain assureraient une meilleure visibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité sollicite le Département pour la cession du délaissé de route carrefour de Clavières et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

III. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Suite à l'étude du Cabinet PRUNIAUX sur la zone AU2 aux Champs de l'Eglise et conformément aux préconisations des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tracé de route débouchant sur la route de la Vie-Neuve.

En conséquence, il est nécessaire d'envisager une modification simplifiée du PLU portant sur le plan d'aménagement du principe viaire de la zone AU2.

Par ailleurs, il a été constaté des erreurs matérielles de zonage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la modification simplifiée du PLU. Cette acte annule et remplace la délibération N°2015/30 du 23/03/2015 portant sur le même objet.

IV. AVENIR DE LA POSTE

M. le Maire rappelle le premier entretien qu'il a eu le 18/11/2014 avec les représentants régionaux du Groupe La Poste venus annoncer le projet de transformation du bureau de poste de Septmoncel, suite à la baisse d'activité :

- soit en Agence Postale Communale (partenariat avec la commune),
- soit en Relais Poste (partenariat avec un commerçant).

Une nouvelle entrevue avec les Directeurs du Groupe La Poste a eu lieu récemment.

Trois bureaux de poste sont concernés au sein de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : Lavans, Viry et Septmoncel. M. le Maire souhaite rester en cohérence avec les autres communes et propose de privilégier la solution de transformation du bureau de poste actuel en Agence Postale Communale (APC) afin d'assurer un nombre essentiel de services postaux et financiers.

Il précise que l'APC est installée et approvisionnée par la Poste, dans un local communal et gérée par un(e) employé(e) communal(e) préalablement formée par la Poste.

Sur la base d'une convention signée entre les deux parties, la Poste verse une indemnité mensuelle de 1 123€ à la commune pendant 18 ans, avec un abondement initial de 3 369 € au moment de l'installation. Si des travaux d'aménagement sont nécessaires, la Poste octroie une subvention participative de 50% dans la limite de 15 000 €, voire 20 000 € dans les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale.

M. le Maire évoque la possibilité de confier certaines tâches de secrétariat de mairie à l'agent postal, ce qui n'est néanmoins pas réalisable dans la configuration actuelle des locaux trop éloignés.

Une réflexion est à mener sur une relocalisation et mutualisation des services de la Poste et du secrétariat de mairie dans le bâtiment du Presbytère. Ce projet doit permettre l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la confidentialité.

M. le Maire, après avoir sollicité l'accord du Conseil Municipal, laisse la parole à Mme Chantal LEGRAND, propriétaire mitoyenne du bureau de Poste actuel. Mme LEGRAND exprime son souhait d'acquérir, en qualité de copropriétaire, les locaux du bureau de Poste s'ils deviennent vacants.

M. le Maire invite l'assemblée à réfléchir à différentes solutions et à un projet global d'aménagement du Presbytère incluant la maison Benoit-Gonin. Une visite des locaux est programmée lundi 08/06/2015 à 18h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer une consultation pour établir un avant projet sommaire sur la requalification du bâtiment du Presbytère.

Le Conseil Municipal réserve sa décision sur le choix à adopter pour l'avenir de la Poste.

V. LOTISSEMENT

A) M. le Maire fait part des remarques des services de la Direction Départementale du Territoire (DDT) concernant le permis d'aménager du lotissement. Des modifications sont à effectuer sur le Règlement du Lotissement.

Les propositions étudiées par l'assemblée sont les suivantes :

Article 1 : les dépendances isolées ne nécessitant pas de raccordement aux réseaux publics à condition que leur *surface au sol* n'excède pas 20 m² - "surface au sol" sera remplacé par "**emprise au sol**".

Article 8 : La construction et ses annexes devront être implantées à l'intérieur des zones définies *sur le Plan de Composition*. "sur le Plan de Composition" sera remplacé par "**par le Plan de Composition en tenant compte au mieux de la topographie du terrain**".

Article 10 : **Suppression intégrale des points 1) à 7)** pour ne laisser que la phrase :
Le pétitionnaire devra se référer au cahier de recommandations architecturales et paysagères du PLU annexé au présent règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine les rectificatifs pré-cités et valide le règlement du lotissement.

B) Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée que les responsables de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) ont présenté en mairie leur étude d'aménagement de la partie habitat collectif du lotissement au Gitalet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à la SEMCODA pour l'étude du projet de construction en locatif et en accession à la propriété des parcelles n° 4 - 5 - 13 - 14 - 15 - 16 et 17.

C) Quant au dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre, M. le Maire indique qu'il est en cours de finalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et à signer tous documents s'y rapportant.

VI. COURRIERS DIVERS

A) DEMANDE DE NUMEROTATION DE VOIRIE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 28/05/2015 des habitants des Selmembersgs sollicitant une numérotation de voirie afin de faciliter leur localisation.

Faut-il poursuivre la numérotation de la Route de Genève ou travailler par quartier ? M. le Maire demande de mener une réflexion à ce sujet en étudiant la façon dont sont traités les écarts dans d'autres communes.

B) PREFECTURE : INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le Préfet rappelant qu'à compter du 01/07/2015, les actes d'urbanisme ne seront plus instruits par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ce sont les services de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude qui instruiront les actes des communes adhérentes.

C) PROPOSITION PROGRAMMATION MUSICALE

M. le Maire présente la proposition musicale de MM. Karime HENDOR et Lucas MAIORANI, flûtiste et guitariste de se produire en concert durant l'été 2015 pour un cachet de 360 €.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) EMPLOI AGENT COMMUNAL

M. le Maire confirme que M. Sébastien MICHEL est actuellement en période d'essai au poste d'agent communal, en binôme avec M. Albert CORTINOVIS qui ouvrira droit à la retraite dans quelques mois.

Une évaluation sur différents critères sera réalisée prochainement.

B) EMPLOIS D'ETE

Deux demandes ont été enregistrées :

- M. Will JUILLAGUET sera embauché du 23 juin au 10 juillet.
- M. Lucas REGAD sera embauché 3 semaines durant les vacances de M. Albert CORTINOVIS.

C) INAUGURATION DU SENTIER DES DIOTS

L'inauguration du Sentier des Diots aura lieu **samedi 4 juillet 2015**.

Le départ est prévu de Clavières à 9 h 30 ; un repas champêtre sera organisé le midi sur le site du Replan. Des membres de la Société CLAVIERE seront présents.

D) CINEMA PLEIN AIR

La séance aura lieu le **samedi 4 juillet 2015** sur le site du Replan. (repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps).

En avant première, 50 élèves des conservatoires de Morez, Moirans et St Claude animeront un ciné concert (film muet + musique) d'une durée de 15 mn.

Sera ensuite projeté le film : "The Grand Budapest Hôtel".

Un pot d'accueil sera offert par la commune ; une buvette sera organisée par l'amicale des Sapeurs Pompiers.

E) COMPTE RENDU REUNION A.S.R.

Mme Claudie PILLARD dresse le compte rendu de la réunion de l'Association de Service Rural qui s'est tenue au Manon le 29/05/2015.

Cette association qui assure le déneigement sur le secteur du Manon se trouve confrontée au problème d'un matériel vieillissant et d'un manque de garage.

Néanmoins, les membres de l'association souhaitent poursuivre leur action et rester autonomes.

M. le Maire un examen du dossier pour envisager un éventuel prêt de matériel.

F) COMPTE RENDU REUNION SPANC

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME dresse le compte rendu de la réunion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui s'est tenu le 05/05/2015 au siège de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Un technicien SPANC sera recruté cet été.

L'Agence de l'Eau attribue désormais des subventions aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, se montant jusqu'à 3 000 € par foyer, prévue jusqu'en 2018.

L'Agence de l'Eau mandate les mairies pour accompagner les particuliers dans leurs démarches ; un travail de sensibilisation doit être fait auprès des personnes concernées par l'absence d'installation ou par une installation non conforme, présentant un risque sanitaire ou environnemental. La liste à jour des habitations non conformes établie par le SPANC va être transmise à chacune des mairies.

Séance levée à 0 h 00

Affiché le 11/06/2015

Le Maire,

Raphaël PERRIN

